

## QUESTIONS INTERCATEGORIELLES

**Ancienneté** : démarre-t-elle uniquement à la signature du CDI ou reprend-elle l'antériorité des CDD ? La loi stipule que l'ancienneté reprend uniquement le dernier CDD contigu.

**0.62 %** : quelles sont les règles d'attribution ?

Il faut avoir travaillé au minimum un an dans l'entreprise. La valeur est ensuite calculée au prorata du temps travaillé durant l'année. La direction précise que les salariés du groupe OF qui deviennent salarié Ouest-France conservent leur ancienneté initiale.

**Gestionnaire du parc informatique** : Pour quelle raison le poste n'est plus à l'affichage alors qu'il n'est toujours pas pourvu ?

Les postulants ne correspondaient pas au poste affiché. (statut Employé). Le profil de poste a dû être ajusté afin de pourvoir ce poste. Pour la direction, ce n'est plus qu'une question de jour désormais.

**Reclassement** : quelle est la procédure ? Un entretien préalable avec le chef de service est-il prévu ? Comment sont évaluées les compétences de la personne ?

La personne pour laquelle le poste disparaît est reçue par la direction afin d'échanger et d'étudier sa situation professionnelle. Le salarié peut également demander un bilan de compétences qui sera réalisé par la société Adéquation. Son CV peut être remis à jour. Selon les besoins de l'entreprise, le salarié sera reçu par la hiérarchie du secteur d'affectation afin d'évaluer les écarts de compétences et, le cas échéant, mettre en place un plan de formation. **La CGT signale qu'il manque l'étape non moins importante, de l'entretien entre le hiérarchique prévu et la DRH.**

**Mutuelle** : énormément d'enveloppes reviennent en boucle au service courrier, comment résoudre le problème ?

Le problème est en cours de résolution, moins de retour, néanmoins il est bien plus sûr d'envoyer ses documents par mail ([mutuelle@ouest-france.fr](mailto:mutuelle@ouest-france.fr)) pour une réponse d'autant plus rapide.

**Augmentation du prix du journal** : Suite à la communication de la direction, des lecteurs manifestent leurs mécontentements ? Pouvez-vous nous fournir plus d'explications ?

Il y a un peu plus d'une dizaine de désabonnements pour le moment. **Les élus CGT soulignent que la communication sur l'augmentation du TV Mag, alors qu'annoncé jusque-là comme un produit gratuit, est incompréhensible pour nos lecteurs.**

**Vols dans l'entreprise** : y-a-t-il une recrudescence des vols ? Pouvez-vous nous fournir les bilans 2014, 2015 et 2016 ? Quelles mesures la direction compte-t-elle prendre ?

Aucun indicateur n'est tenu par la direction. **La sécurité des biens et des personnes est-elle une priorité pour la direction ?** Un chantier est en cours pour avancer sur la sécurisation des sites selon les préconisations de la police.

**Cahier Sports à 14 pages** : suite aux problèmes d'impression, les journaux ont-ils été livrés à l'heure ? La production d'un cahier Sports à 14 pages est effectivement compliquée, la direction l'admet et la prend en compte. Une adaptation est prévue début mars d'abord sur les Nohab puis sur les KBA. La DRH n'a aucune précision sur ces solutions possibles ! **La CGT mentionne qu'il est largement plus simple de rester sur 12 ou 16 pages tabloid. Pourquoi changer ce qui marche ?**

## QUESTIONS CADRES

**Augmentation de coefficients** : pourquoi 69 salariés n'ont pas eu, depuis cinq ans, d'augmentation, alors qu'un tiers des effectifs en moyenne en perçoit chaque année ? Quelles explications pouvez-vous nous fournir alors que le salaire moyen baisse ? Combien de représentants du personnel sont concernés ? Quel est le

montant de l'enveloppe et est-il stable, en hausse ou en baisse ? Quel est le nombre de bénéficiaires par grands secteurs : industriel, ventes, administration, rédaction, fabrication et coordination publicité. En 2017 il reste 57 cadres qui n'ont pas reçu d'augmentation de coefficient. 1/3 de l'effectif a donc été augmenté. Le salaire moyen a augmenté. Il n'y avait aucune enveloppe de prévue. Une personne chez les élus, Instances Représentatives du Personnel (IRP), ne l'a pas été. **Les élus demandent à la direction de fournir lors de la prochaine DP, suite à la loi Rebsamen, tous les éléments concernant les augmentations salariales des IRP pour chacun des secteurs. Cette loi est valable pour toutes les catégories professionnelles.**

**Achat** : Quelles sont les attributions du Coordinateur Achats groupe ? Combien de référents achats dans l'entreprise de demain ?

Une fiche Emploi sera bientôt à disposition. Il n'est pas question de regrouper les différents référents achats. C'est bien un rôle de coordination entre tous ces référents qui est demandé.

**Locales 2018 et service informatique** : dans l'organigramme du développement de ce test, le service informatique n'apparaît nulle part, ne sont-ils pas concernés ? Si, ils le sont d'ailleurs une formation est bien prévue par le personnel d'Eidos d'une journée pour Swing suivie par une seconde pour Prime qui sera plus longue.

## QUESTIONS JOURNALISTES

**Plan de mutation.** Combien de demandes ont été formulées au 31 janvier ?

70 demandes ont été formulées contre 113 personnes mutées en 2015. Les entretiens se termineront fin mars et seront publiés dans la première quinzaine de juin.

**Droit d'auteur photos** : Quelle a été la somme versée aux auteurs des photos ? Combien de photos ont été revendues ? La direction nous donnera la réponse en mars.

**Editeur Multimédia** : Locales 2018 dans le Calvados, déjà des changements d'horaires, les instances représentatives du personnel ont-elles été consultées comme il se doit ?

Aucune réponse de la direction quant à la consultation des instances représentatives !

**Locales 2018, test du 14** : qu'en est-il du sureffectif prévu alors que les CDD sont envoyés ailleurs ?

Un renfort de 0,7 est dédié au SR du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017 reparti sur 3 CDD à temps partiel passés à temps complet. Plus 1 CDD à 100% de mi-février à mi-avril. Pour la locale, plus 1 CDD à 50% de mi-février à mi-avril reparti sur 2 CDD passés aussi à temps complet. Ces renforts seront à réévaluer selon les tests.

**Rédaction de Paris** : Les deux postes à pourvoir sont-ils pourvus ?

Le recrutement est terminé. A partir du 2 février Patrice Moyon prendra le poste en charge du suivi de l'actualité économique et sociale. Philippe Mirkovic prendra le poste en charge des sujets « France » et Société à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Les postes de ceux deux collègues sont déjà pourvus et seront annoncés prochainement par affichage. **La CGT relève qu'une fois de plus, la direction n'a retenu aucune femme.**

**Titres restaurant** : quels sont les critères d'attribution ?

La direction précise que les heures d'activité doivent être comprises entre 12h30-13h30 et de 19h à 20h30 pour pouvoir prétendre au Titres restaurant.

**Troove** : quels sont les retours de la journée sur le plateau, quelles remarques ont été jugées prioritaires à développer ?

Suite aux questions d'une trentaine des utilisateurs sur une centaine de salariés environ sur le plateau, les remarques jugées prioritaires et développées sur le premier semestre sont les suivantes : les critères de sélection et de recherche, des évolutions comme les documents avec ou sans photos, la longueur du papier. L'ergonomie et l'amélioration de la timeline seront aussi au programme. Un deuxième rendez-vous sur le plateau est prévu.

**Passerelles** : Où en êtes-vous du suivi des personnes suite à une reconversion ?

Le suivi se fait dans l'année qui suit la prise de poste, un échange avec un cabinet extérieur est possible. S'y ajoutent l'entretien individuel et le professionnel ainsi que les remontées de l'encadrement et des collègues.

## QUESTIONS EMPLOYES-OUVRIERS

**Secrétaire** : quelles sont les différences entre l'échelon S4 et secrétaire à responsabilité ?

Il n'y a pas de secrétaire à responsabilité. Une secrétaire, a une fiche emploi Secrétaire avec des compétences particulières. Elle ne peut donc pas être Employée à responsabilité, cette appellation correspond à d'autres postes. **Les délégués s'interrogent que cela puisse néanmoins exister à la rédaction ?**

**Maintenance** : pour quelles raisons le chantier de rénovation des locaux est-il abandonné ? Ce projet qui avait déjà donné lieu à des réunions d'échanges se voit subitement arrêté.

La direction a décidé d'abandonner ce projet pour raisons financières. Néanmoins, elle propose un projet alternatif. **Les délégués insistent sur la vétusté des lieux et restent vigilants sur l'aboutissement de ces travaux ainsi que sur les choix des futurs investissements. Les conditions de travail sont en jeu.**

**Secteur industriel** : tests de mesure de bruit, quels sont les résultats, quels services sont concernés et pouvez-vous nous fournir les résultats des tests ?

Le rapport a été donné au CHSCT.

**Poste cadre secteur industriel** : où en est-on du recrutement et à quelle date doit il arriver ?

Le recrutement en interne est en cours concernant la maintenance, cela va être très rapide.

Le poste à la Rota n'est toujours pas pourvu.

**Secteur industriel** : entreprise extérieure de gestion et de fonctionnement des services.

Quelle est sa mission et à quelle date ?

Un cabinet extérieur aura pour mission de coordonner des groupes d'échanges Cadres/Ouvriers pour établir une méthode de communication afin de travailler ensemble dans une démarche de progrès partagé. **Les délégués rappellent que depuis des années ils font remonter les informations quant aux améliorations possibles dans bien des domaines, mais qu'effectivement ils n'ont jamais été écoutés. Alors s'il faut en arriver à payer un cabinet extérieur pour se faire entendre et surtout être pris au sérieux, cela révèle vraiment un problème.**

**Service expédition** : Pourquoi l'équipe polyvalente n'a-t-elle pas reçu le décompte des points pénibilités ? La DRH reconnaît son erreur et donnera une réponse rapidement.

## QUESTIONS DIVERSES

**Locales 2018** : suite à notre demande d'une réunion extraordinaire des délégués du personnel consacrée au test « Calvados », pouvez-vous nous proposer une date ?

Le CHSCT sera informé mercredi 8 ainsi que le CE vendredi 10 et une négociation est programmée pour fin Avril.

**Salarié en longue maladie (au-delà de 6 mois)** : quelles sont les règles de rémunération pour les longues maladies ?

Depuis janvier 2017, le système « Prest'IJ », dispositif informatique permet à Audiens d'être informée en temps réel des paiements d'indemnités journalières de sécurité sociale servies aux salariés. Le transfert des informations se fait désormais directement entre la Sécurité Sociale et Audiens, sans intervention du salarié ni de l'entreprise. Dès lors, Audiens se trouve en capacité, sans imposer aux salariés de transmettre leur relevé d'IJSS, de leur verser directement et rapidement le complément de revenu défini par les contrats de prévoyance. Le salarié n'a plus aucune démarche à entreprendre au-delà du 6<sup>e</sup> mois d'arrêt. Un courrier est envoyé au salarié en arrêt concernant la procédure. Et la direction précise qu'Audiens s'engage à rembourser dans le mois en cours. Si problème, prendre contact avec le Service Rémunération (02.99.32.61.23 ou poste 61.23) ou [serviceremuneratio@ouest-france.fr](mailto:serviceremuneratio@ouest-france.fr) par mail.

**Les élus CGT** : Patricia Vieillescazes, Marc Jarnoux, Bertrand Corvez, Frédéric Rousseau, Jean-Claude Colin, Jean-Charles Collet, Philippe Coquemont, Pascal Hirel, Michel Pottier, Yves Rousseau.